CONSIDÉRATIONS

N° 176.

GÉNÉRALES

SUR L'ABUS DES BOISSONS SPIRITUEUSES;

THÈSE

Présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 22 août 1816, pour obtenir le grade de Docteur en médecine,

PAR JOSEPH BRIAND, né à Monterfil,

Département d'Ille-et-Vilaine.

Turpe est, plus sibi quempiam ingerere cibi et vini quàm capiat, et stomachi sui non nosse mensuram.

SENEC., ep. 83.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT JEUNE,

Imprimeur de la Faculté de Médecine, rue des Maçons-Sorbonne, n.° 13.

1816.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

Professeurs.

M. LEROUX, Doyen.
M. BOURDIER.
M. BOYER, *Examinateur.*
M. CHAUSSIER.
M. CORVISART.
M. DEYEUX.
M. DUBOIS.
M. HALLÉ.
M. LALLEMENT.
M. PELLETAN.
M. PERCY.
M. PINEL.
M. RICHARD, *Président.*
M. THILLAYE.
M. DES GENETTES.
M. DUMÉRIL.
M. DE JUSSIEU.
M. RICHERAND.
M. VAUQUELIN, *Examinateur.*
M. DESORMEAUX, *Examinateur.*
M. DUPUYTREN.
M. MOREAU, *Examinateur.*
M. ROYER-COLLARD, *Examinateur.*

Par délibération du 9 décembre 1798, l'Ecole a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui sont présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs ; qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A

MONSIEUR BLANCHARD,

Chanoine ; Proviseur du Collége royal de Rennes.

A

MONSIEUR DUVAL,

Docteur en Chirurgie ; Professeur de Clinique et de Pathologie externe ; Membre de l'ancien Collége royal de Chirurgie ; Chirurgien en chef des hopices civils, et Chirurgien-Major de la Garde nationale de Rennes, etc.

A

MONSIEUR BERTIN,

Docteur en Médecine ; Professeur de Clinique et de Pathologie interne ; Médecin des hospices civils de Rennes, etc.

LEUR ÉLÈVE RECONNAISSANT

J. BRIAND.

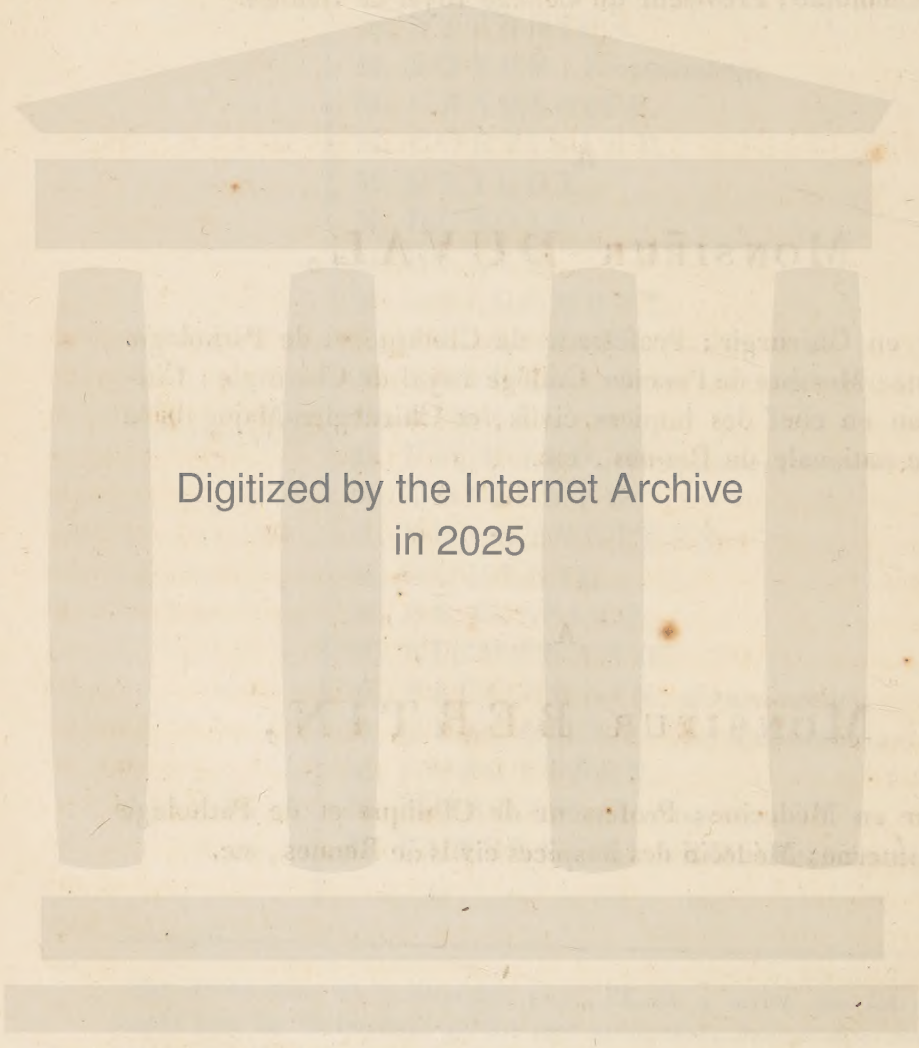

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/considerationsge0006vari_a6o0

CONSIDÉRATIONS

GÉNÉRALES

SUR L'ABUS DES BOISSONS SPIRITUEUSES.

Parmi les déréglemens les plus funestes à l'humanité, la morale et la médecine s'empressent de signaler l'ivrognerie. Il n'en est point de plus terrible dans ses effets, ni de plus généralement répandu : on peut dire qu'il est de tous les temps et de tous les lieux. Qu'on remonte jusqu'aux siècles les plus reculés, qu'on déroule les annales de tous les pays, que l'on consulte les écrits des voyageurs et des historiens, partout on verra les peuples plus ou moins passionnés pour les liqueurs enivrantes. Les nations les moins policées, comme celles qui semblent être parvenues au dernier degré de la civilisation, savent trouver les moyens de s'enivrer. On a mis partout à contribution les substances susceptibles de fournir des liqueurs spiritueuses. Dans les contrées où la nature a refusé cette sorte de don, l'homme a su par son industrie trouver le secret de satisfaire son goût. Les Moxes, peuple le plus barbare de l'Amérique, font une liqueur avec des racines qu'ils infusent dans de l'eau ; d'autres sauvages en font une avec le maïs, appelée *chica*, qui est très-dégoûtante, mais très-spiritueuse, et avec laquelle ils s'enivrent fréquemment. On a même imaginé de transformer le lait en liqueur, et les Tartares n'ont guère d'autres boissons enivrantes que celles qu'ils font avec le lait de leurs jumens.

Les sauvages ne connaissent aucune borne dans l'usage des bois-

sons spiritueuses ; aussi avec quelle avidité ne les a-t-on pas vus en Amérique rechercher nos vins et nos eaux-de-vie ! Ne pourrions-nous pas dire que le moyen qu'employa Bacchus pour dompter la Thrace a servi plus d'une fois à l'Européen pour subjuguer l'habitant du Nouveau Monde.

Les nations civilisées sont plus modérées dans leur penchant pour les liqueurs fortes : l'expérience des désordres qui dérivent de l'ivresse, la religion, les bienséances, les lois sont un frein qui les réprime. Que le sauvage se livre tant qu'il voudra à l'intempérance, ne vivant que pour lui seul, il ne nuit qu'à lui même ; mais que l'homme en société s'adonne à cette passion infâme, de quel crime affreux ne se rend-il pas coupable envers ses concitoyens, puisque, étant obligé de concourir à l'utilité publique, il a besoin du libre exercice de toutes ses facultés pour remplir cette obligation !

Partout où un contrat social a été établi, une sévérité plus ou moins grande, et dictée par la forme des gouvernemens et la nature des climats, a été opposée à l'ivresse habituelle. L'homme vertueux, bien convaincu qu'on ne saurait être heureux qu'en menant une vie sobre et réglée, n'a point besoin de loi pour pratiquer la tempérance. Usant des liqueurs avec modération, il n'outre-passe jamais les bornes que lui prescrit la raison. Aussi, dans les beaux temps des républiques de la Grèce, les lois contre l'ivrognerie étaient à peine nécessaires ; quelques jours seulement étaient consacrés à Bacchus ; le reste de l'année, le temple de ce dieu était fermé. Les Lacédémoniens, pour inspirer à leurs enfans de l'horreur pour ce vice honteux, faisaient paraître devant eux des esclaves qu'on avait forcés de s'enivrer tout exprès. « Les Spartiates ont la permission de « boire du vin tant qu'ils en ont besoin, mais ils n'en abusent « jamais, et leur âme est trop fière pour consentir à se dégrader. « Tel est l'esprit de la réponse d'un Spartiate à quelqu'un qui lui « demandait pourquoi il se modérait dans l'usage du vin : c'est, dit-« il, pour n'avoir point besoin d'autrui. » (Voyage du jeune Anacharsis.)

En Perse et en Turquie, les lois les plus sévères sont établies contre l'intempérance Dans ces deux empires, le penchant du peuple pour les boissons enivrantes est si impérieux, que, pour le réprimer, on a été obligé d'appeler la superstition au secours des lois. Mahomet sentit toute l'importance de ce moyen pour s'affermir sur le trône. Instruit d'ailleurs par l'exemple de quelques-uns de ses prédécesseurs, qui avaient été assassinés par des esclaves ivres, il fit de la défense du vin un des points principaux de sa religion.

Plusieurs rois de France, entre autres, Louis IX et François I^er^, ont fait de sages règlemens relatifs à l'ivrognerie. Une ordonnance de ce dernier porte que « quiconque sera trouvé ivre soit incontinent « constitué prisonnier au pain et à l'eau pour la première fois; et si « secondement il est repris, sera, outre ce que devant, battu de verges « ou fouets par la prison; puni d'amputation d'oreilles et d'infamie, et « bannissement de sa personne. » (*De Felice*, Cod. de l'hum. tom. 13.)

Dans le Mexique, avant que ce pays fût soumis aux Espagnols, l'ivrognerie était regardée comme le plus odieux des vices. On rasait publiquement ceux qui en étaient convaincus, et leurs maisons étaient abattues; s'ils exerçaient quelque office public, ils en étaient dépouillés et déclarés incapables de remplir jamais aucune place. (Hist. des deux Indes, par Raynal.)

Après ce court aperçu, nous allons parler des effets de l'intempérance sur l'économie animale; ce qui fait le principal objet de cette dissertation.

Le premier effet des liqueurs spiritueuses bues sans modération, est l'ivresse, que l'on peut bien mettre au nombre des maladies, par les symptômes souvent fâcheux et les nombreux accidens qui l'accompagnent. M. le professeur Pinel en expose ainsi les phénomènes: « Respiration nullement gênée ni stertoreuse, pouls nullement fébrile, quelquefois le visage pâle, et les traits altérés; d'autres fois la face rouge et fortement colorée, assoupissement profond, flexibilité. » Il ajoute qu'elle se termine du 2^e^ au 3^e^ jour, ou même plus tard, suivant les

qualités du vin, la constitution particulière du malade, sa manière de vivre, et que, le plus souvent elle ne dure point au-delà de six ou sept heures.

Pour bien tracer le tableau des effets de l'ivresse sur les organes du mouvement et du sentiment, il faut y distinguer trois degrés.

Premier degré. Il mérite à peine le nom d'ivresse; la raison préside encore à toutes les actions; le front se déride, on y voit briller la douce expression de la joie. Presque tous les individus se sentent pénétrés d'une vigueur nouvelle; tous les organes acquièrent une nouvelle vie et un bien-être inconnu; la face se colore, une chaleur agréable s'y fait sentir; les yeux sont plus animés, tous les mouvemens s'exécutent avec plus de promptitude et d'agilité, le moral surtout paraît se ressentir particulièrement de cette heureuse influence; le caractère est plus tranché, la timidité fait place au courage, la tristesse à la gaîté, le noir souci au contentement; la conversation est plus franche, l'esprit plus vif, l'élocution plus facile; c'est alors qu'Apollon prend plaisir à dicter à ses favoris les vers les plus harmonieux :

Ille liquor docuit voces inflectere cantu,
Movit et ad certos nescia membra modos.

TIBULLE.

Tels sont à peu près les effets du vin et des autres liqueurs spiritueuses prises modérément. C'est ici le *nec plus ultrà* du sage; il se retire et laisse le champ libre au débauché.

Deuxième degré. Bientôt la scène change, la joie fait place au tumulte; les discours enjoués sont suivis de propos diffus, sans ordre et sans circonspection; la langue se gonfle, devient embarrassée; une salive épaisse en gêne les mouvemens, la parole se perd, ou un hoquet continuel la rend difficile; les yeux s'obscurcissent, un bruissement continuel fatigue les oreilles, les traits se dépriment, tous les muscles s'affaissent, et perdent presque entièrement leur motilité; le

dérangement des facultés intellectuelles répond au désordre extérieur. Les actions ne peuvent plus exciter que la pitié et la risée des spectateurs ; la décence n'est plus observée, la raison et l'esprit semblent s'être éclipsés ; il leur succède un délire dont la nature et l'objet varient, mais qui toujours approche de l'idiotisme ; les forces s'anéantissent, le corps ne peut plus se soutenir sur des pieds mal assurés, il chancelle, il tombe :

Atque affigit humo divinæ particulam auræ.

Les vertiges vont en augmentant ; un tremblement des lèvres, une pâleur du visage presque cadavéreuse accompagnent d'énormes vomissemens, qui vident l'estomac surchargé. Tous les sphincters se relâchent, la sortie des urines, des excrémens même, devient involontaire ; enfin à tous ces symptômes dégoûtans succèdent la privation de tous les sens, et un sommeil profond qui met fin à cette scène de scandale et d'horreur.

Troisième degré. Il présente des symptômes bien autrement graves que ceux que nous venons d'énumérer. On voit survenir le *coma*, *la manie furieuse*, *les convulsions*, *l'apoplexie et la mort.*

M. *Pinel* cite, d'après *Henricus-ab-Heers*, une observation très-curieuse de *coma* produit par un excès dans le vin. « Un homme dans un état d'ivresse était plongé dans un sommeil profond depuis quatre jours ; on imagina que la cause en pouvait être une compression du cerveau à la suite d'une fracture, et on se disposait déjà à faire l'opération du trépan. *Henricus-ab-Heers*, en observateur habile, examine les tégumens de la tête, et n'y aperçoit aucune trace de lésion ; il trouve le pouls bien développé, la respiration libre, et point du tout stertoreuse ; il rapproche toutes les autres circonstances, et il affirme que l'opération est superflue. En effet, à peine quelques poils de la moustache de l'ivrogne sont-ils arrachés, que celui-ci se réveille en sursaut ; il s'emporte avec violence contre le médecin, avec menace de le frapper s'il ose encore toucher sa barbe. »

Les voyageurs nous apprennent que les Illinois, peuple qui habite sur les bords du Mississipi, sont les plus doux et les plus traitables des hommes; mais qu'ils deviennent, dans l'ivresse, forcenés et semblables à des bêtes féroces; alors ils se jettent les uns sur les autres, se donnent des coups de couteau, et se déchirent mutuellement. Sans aller au-delà des mers chercher des exemples de manie furieuse occasionnée par l'ivresse, nous n'en avons malheureusement que trop sous nos yeux. Qui ne connaît de ces hommes bons, vertueux, honnêtes et prévenans envers leurs semblables, doués d'un caractère doux et pacifique, qui deviennent des monstres lorsqu'ils sont ivres?

Il n'est pas rare de voir des convulsions déterminées par l'ivresse, surtout chez les femmes et les hommes d'une constitution très-irritable. Parmi plusieurs observations de ce genre, que j'ai été à même de recueillir, je ne rapporterai que la suivante. Dans le mois de juillet 1814, une jeune personne d'une constitution très-mobile, à laquelle j'avais donné antérieurement des soins pour des accès d'hystérie, fut conduite au cabaret par de jeunes imprudens qui la gorgèrent de cidre, de vin et d'eau-de-vie. Peu accoutumée à l'usage des liqueurs fortes, elle ne tarda pas à se trouver mal. Les auteurs de son ivresse, honteux de l'avoir plongée dans un pareil état, ne demandèrent du secours que quand les symptômes devinrent alarmans: craignant alors pour ses jours, ils me firent appeler. Je me rendis de suite auprès de la malade, que je trouvai en proie aux plus violentes convulsions; elle s'agitait avec les plus grands efforts, les mâchoires étaient serrées, plusieurs personnes robustes avaient les plus grandes peines à la contenir de manière à l'empêcher de se meurtrir en se heurtant contre les parois de l'appartement. Ne doutant point que l'estomac ne fût rempli de liqueurs et d'alimens, je saisis un intervalle un peu lucide pour lui faire avaler quelques cueillerées d'une eau émétisée. Elle vomit à plusieurs reprises; les convulsions se calmèrent, un sommeil tranquille favorisé par l'usage d'une potion calmante acheva la guérison.

Au mois de mars 1815, N... âgé d'environ cinquante ans, d'une bonne constitution, sortit d'un cabaret à la chute du jour, tellement ivre, qu'il ne reconnaissait plus le chemin qu'il devait tenir pour regagner son gîte. On le trouva mort le lendemain à quelque distance de son village. L'autopsie cadavérique me fit reconnaître que cet individu avait succombé à une attaque d'apoplexie, dont je ne trouvai d'autres causes que l'ivresse.

Hippocrate a remarqué que, si un individu ivre devenait tout à coup muet ou apoplectique, il mourait dans les convulsions : « *Si ebrius quispiam subitò obmutuerit, convulsus emoritur, nisi eum febris prehendat, aut cùm ad horam pervenerit quâ crapulæ solvuntur, vocem recuperet.* » (Aph. 5, sect. 5.)

Enfin la mort même est la suite immédiate de l'ivresse.

« Un charretier d'artillerie légère, âgé de vingt-huit ans, avait fait la gageure de boire deux bouteilles d'eau-de-vie. Il parvint, dans l'espace d'une heure et demie, à boire cette quantité de liqueur alcoholique; mais, victime de cette sorte de bravade, il expira en prenant le dernier verre. » (Collect. des Thèses de l'École de Médecine.)

Nous allons maintenant passer à l'examen rapide des effets de l'ivresse habituelle sur le physique et sur le moral.

Si nous considérons au physique les désordres qu'entraîne l'ivrognerie, nous observerons qu'elle produit chez la plupart des individus qui y sont adonnés, des céphalées, des vertiges, le tremblement des membres. L'estomac, fatigué, émoussé, remplit languissamment ses fonctions; l'appétit est presque nul; l'insomnie perpétue un malaise général, jusqu'à ce que de nouvelles débauches viennent y mettre fin momentanément. Les forces, au lieu de se diriger sur les organes du mouvement, se concentrent dans l'épigastre, la fibre se dessèche; chez un grand nombre, le visage est vivement coloré, ou semble injecté d'un liquide violet; chez d'autres, il est pâle et livide.

Les médecins s'accordent tous à dire qu'une longue habitude et des excès répétés d'intempérance provoquent l'apoplexie, la paralysie, la phrénésie, les fièvres ataxiques et adynamiques, l'asthme,

des inflammations du poumon et autres affections de poitrine. Les buveurs ne sont pas moins sujets aux anévrismes internes, aux obstructions de l'œsophage et du pylore, à la goutte, aux rhumatismes, aux maladies cutanées; mais la maladie la plus commune chez eux, est l'hydropisie, à laquelle donnent lieu les embarras du foie et du mésentère.

Consultons l'anatomie pathologique pour connaître les désordres que l'on remarque dans les cadavres de ces malheureuses victimes de l'intempérance. Selon le témoignage de *Morgagni*, *Lieutaud*, et de quelques autres médecins non moins célèbres, on trouve chez les uns la substance du cerveau sèche et dure, les méninges livides, les artères considérablement diminuées dans leur calibre, offrant des concrétions osseuses, et leurs membranes épaissies, dures et rigides, les poumons adhérant à la plèvre, et présentant tantôt des squirrhosités, tantôt des foyers d'un pus extrêmement fétide; chez les autres, on trouve le mésentère, le pancréas et le foie calleux, stéatomateux et squirrheux, d'un tissu compacte, dur et sec, les intestins grêles ulcérés et frappés de sphacèle; chez d'autres enfin, l'estomac présente ses tuniques racornies, et quelques portions de sa substance squirrheuse. On trouve, dans le Journal de Médecine (mois de frimaire an IX), une observation sur un cancer à la grande courbure de l'estomac, produit par l'usage habituel de l'eau-de-vie prise à jeun.

En général, les boissons spiritueuses prises habituellement et en trop grande quantité amènent une vieillesse prématurée. Rarement les ivrognes parviennent à un âge avancé; ils succombent le plus souvent entre la cinquantième et la soixantième année, sous le poids de quelques-unes des maladies dont nous venons de parler; mais fréquemment la catastrophe est une mort subite : « *Quosdam vino vel ejus spiritu inebriatos, in curru vel lecto mortuos inventos esse, hodiè multis notum est.* » (*Bonnet.*)

Les spiritueux, dit *Huffeland*, sont un feu liquide que l'homme avale; ils accélèrent d'une manière effroyable la consomption de la vie, et nous détruisent pour ainsi dire à petit feu.

Bartholin dit avoir vu périr des ivrognes de la bouche desquels était sortie une flamme ardente. *Bonnet* cite un exemple pareil : « *Et quod ante* 18 *annos accidit patricio cuidam erfurtensi, quem noctu vocatus inveni mortuum flammâ spiritûs vini, quem in nimiâ copiâ assumpserat, ex ore ejus exeunte.* »

Il est hors de doute que les corps de plusieurs personnes qui s'étaient abandonnées à l'usage immodéré des liqueurs spiritueuses ont été embrasé par le simple contact d'une substance quelconque en ignition, et consumés presque entièrement par une combustion rapide. M. *Aimé Lair*, et *Plutarque* avant lui, ont remarqué que cette combustion n'a eu lieu que sur des femmes. Cette remarque prouve que le corps des femmes est, toutes choses égales d'ailleurs, plus propre à la combustion que celui des hommes. Contentons-nous d'ajouter foi à ce fait singulier, sans aller en chercher l'explication dans le vaste champ des hypothèses,

Tels sont en abrégé les maux que se prépare l'homme qui se livre à l'abus des boissons spiritueuses. On ne m'accusera pas sans doute de les avoir exagérés ; car il est peu de personnes qui n'en aient été témoins. « Ce n'est point une hyperbole, s'écrie l'auteur de la *Philo-* « *sophie de la Nature*, de dire que, de dix-huit cents maladies qui « affligent l'espèce humaine, il y en a quinze cents qui viennent « de son intempérance. »

Ne pourrait-on pas dire de notre pays ce que *Cornaro* disait de l'Italie : « *O misera ed infelice Italia, non te n' avedi, che la crapula t'amazza ogni anno tante persone, che tante non ne potrebbono morire al tempo di gravissime pestilenze, nè di ferro, o di fuoco in molti fatti d'arme.* » (*Discorsi della vit. sob.*)

L'ivrognerie n'exerce pas une influence moins funeste sur les facultés intellectuelles ; elle rend ses sectateurs impropres aux travaux de l'esprit ; et tel individu qui, avant de se livrer aux excès des boissons spiritueuses, avait donné des preuves de génie, finit, en s'adonnant à ce vice, par s'abrutir entièrement : c'est en outre le propre de l'ivrognerie, en opprimant la vigueur de l'âme, d'anéantir le courage,

la fermeté du caractère et les qualités du cœur. « Ceux qui ont voyagé dans les Pyrénées, dit M. le professeur *Pinel*, savent que les habitans de ces montagnes se divisent en voituriers et en pasteurs. Les premiers, obligés de mener la vie la plus dure, ont sans cesse recours à des liqueurs fortes pour soutenir le froid et le travail. Ces hommes, dont le sommeil est semblable à une léthargie, ont tous les vices attachés à la crapule ; ils périssent en général à la fleur de leur âge, et ils ont des enfans faibles et infirmes. Les pasteurs, au contraire, ne se nourrissent que de pain de seigle, de lait et de fromage ; ils sont doux, obligeans, d'une franchise singulière, et remarquables par leur vigueur et leur force, et ils combattent avec avantage les ours et les autres animaux féroces : on les voit aussi parvenir à une vieillesse avancée. César, dit en parlant du peuple le plus belliqueux de l'ancienne Germanie : « *Vinum ad se omninò importari non sinunt, quòd eâ re ad laborem ferendum remollescere homines atque effeminari arbitrantur.* »

L'ivrognerie est le germe de toutes sortes de vices :

Les vertus devraient être sœurs,
Ainsi que les vices sont frères;
Dès que l'un de ceux-ci s'empare de nos cœurs,
Tous viennent à la file; il ne s'en manque guères.

Cette sentence de La Fontaine s'applique très-bien à l'ivrognerie : que le vin fait faire de choses dont on rougit quand on est à jeun ! Un esprit enchaîné par l'ivresse n'est plus maître de lui-même : les gens ivres ont autant de peine à garder un secret qu'à retenir les viandes et les liqueurs dont ils regorgent ; ils sont aussi discrets sur ce qui les regarde eux-mêmes que sur ce qui regarde les autres, c'est-à-dire qu'ils se déchargent de tout indistinctement. L'ivresse n'est autre chose qu'une libre folie et une fureur passagère ; c'est elle qui a poussé Alexandre à tuer, parmi les pots et les verres, Clitus, l'un de ses plus fidèles et intimes courtisans ; c'est elle, autant que l'amour pour Cléopâtre, qui a causé la perte de Marc-

Antoine, cet homme si célèbre et d'un génie si élevé ; c'est elle qui le rendit l'ennemi de la république, inférieur à ses adversaires ; c'est elle qui lui inspira une humeur féroce et une soif ardente pour le sang humain, au milieu des repas les plus magnifiques ; car la cruauté est une des suites les plus ordinaires de l'ivrognerie.

L'ivresse entretient les vices, les dévoile, et écarte la pudeur qui s'oppose à leurs efforts criminels : dès que la passion du vin s'est emparée du cœur, tout le mal caché paraît au grand jour ; alors le voluptueux accorde à ses désirs déréglés tout ce qu'ils demandent ; l'insolent ne retient plus ni sa langue ni ses mains ; l'orgueilleux augmente en présomption, le barbare en cruauté, l'envieux en malignité ; tous les vices, en un mot, rompent leur barrière et se répandent au dehors. (Sénèque.)

Pierre, czar de Russie, cet homme d'ailleurs si digne d'être appelé grand, qui, selon Voltaire, sans être décidément ivrogne, faisait fréquemment des excès dans le vin et les liqueurs fortes, éprouvait alors des accès de fureur, au milieu desquels il commettait quelquefois des actes de cruauté. Quand il était apaisé, il disait, en rougissant : *J'ai réformé ma nation, je n'ai pu me réformer moi-même.*

Il est donc vrai de dire que ceux qui contractent l'habitude de l'ivresse étouffent dans leur cœur ce germe des vertus, et le souvenir de toute espèce de devoirs ; qu'ils se rendent coupables, non-seulement envers eux-mêmes, mais encore envers la société, où ils portent un exemple contagieux, et souvent même des qualités pernicieuses et destructives du bonheur.

Après avoir parlé des phénomènes de l'ivresse et des suites de l'ivrognerie, nous devons nous occuper des moyens à leur opposer.

L'ivresse est une affection qui, presque toujours, se guérit par les seules forces de la nature ; ses effets se dissipent peu à peu par le sommeil, le repos, et ensuite par l'impression d'un air frais : il reste seulement quelquefois une sorte de faiblesse dans les membres, des

dégoûts, un sentiment pénible de chaleur, des rapports nidoreux, et un état particulier de malaise à l'estomac, dont les malades parviennent facilement à se débarrasser par quelques moyens diététiques.

Si l'ivresse donne lieu à des accidens graves, tels que le coma, les convulsions ou l'apoplexie, on administre le traitement qui convient à ces maladies; mais il faut apporter la plus sérieuse attention pour ne pas confondre l'apoplexie suite de l'ivresse, avec l'apoplexie sanguine; la méprise serait des plus funestes, car la saignée, si bien indiquée dans cette dernière, serait nuisible dans la première, laquelle réclame les vomitifs, à cause de la surcharge de l'estomac par les liqueurs et les alimens. On s'assurera que la maladie est due à l'ivresse, non-seulement par le rapport des assistans, mais encore par l'odeur aigre qu'exhale l'individu, et la nature des vomissemens qui surviennent, dans beaucoup de cas, presque spontanément.

Dans les autres accidens nerveux, l'immersion dans l'eau froide a paru être avantageuse.

L'ivrognerie n'étant point une maladie isolée, n'exige point de traitement particulier; mais il faut observer 1.° que, l'effet des boissons spiritueuses est d'affecter le système nerveux; 2.° que souvent il décide, chez les sujets jeunes et pléthoriques, des maladies inflammatoires; 3.° que le même abus prolongé long-temps, débilite non-seulement l'estomac, mais encore toute l'économie, et dispose à l'hydropisie et autres affections asthéniques.

D'après ces considérations, il est facile de reconnaître que le traitement doit être dirigé et modifié, suivant les diverses indications qui se présentent. Ainsi, dans le premier cas, on doit avoir pour but de faire cesser l'affection nerveuse : on y parviendra en diminuant graduellement la quantité de la liqueur usitée, et en puisant les médicamens dans la classe des antispasmodiques. Dans le cas de maladies inflammatoires, on aura recours à tous les moyens connus sous le nom d'*antiphlogistiques*; mais il faut être très-circonspect

sur l'emploi de la saignée. Quand les sujets parvenus à un extrême degré de faiblesse sont menacés de cachexie, on prescrit les médicamens propres à relever les forces, que l'on prend, non parmi les stimulans énergiques, mais parmi les toniques analeptiques; enfin on ne doit négliger aucune des règles de l'hygiène.

Les maladies des ivrognes exigent des considérations particulières de la part du médecin. De quelque nature que soient ces maladies, fussent-elles même inflammatoires, il y aurait presque toujours du danger à interdire totalement la boisson usitée. C'est à ces circonstances qu'on peut appliquer cet aphorisme d'Hippocrate : « *A multo tempore consueta, etiam deteriora, insuetis minùs molesta esse solent.* » (Aph. 50, sect. 2.)

Il y a des hommes, dit *Dumas*, pour qui l'habitude du vin et des liqueurs spiritueuses est telle, qu'il faut leur en permettre dans les maladies où elles seraient contraires, et que l'on decide chez eux les symptômes les plus fâcheux lorsqu'on ose les priver d'en boire.

Van-Swiéten rapporte qu'il avait souvent ouï dire à *Boerhaave* qu'un homme, aussi célèbre par ses excès dans l'usage du vin que par sa naissance, tomba malade; malheureusement son médecin ordinaire, qui faisait avec lui de fréquens sacrifices à Bacchus, était absent. D'autres médecins furent appelés, et ordonnèrent la saignée et des boissons rafraîchissantes : la maladie empira; le même traitement fut continué, et le malade fut conduit aux portes de la mort. Il était à toute extrémité, lorsque son ami revint; il fut le visiter, et après l'avoir vu, il dit en riant à ses confrères : *se solùm novisse quâ muriâ hoc corpus condiri deberet, ne putresceret.* Il ordonna de suite un verre de bon vin du Rhin. Le malade suivit volontiers cet avis, ses forces se relevèrent sensiblement de jour en jour par ce moyen, qui fut continué; et ainsi il échappa à une maladie dangereuse. (*De cognoscendis et curandis morbis.*)

Les maladies des ivrognes sont presque toujours très difficiles à

guérir, parce que leurs corps, accoutumés aux stimulans les plus forts, ne sont pas susceptibles de l'impression d'un autre qui l'est moins.

On serait tenté de croire que quiconque a éprouvé une seule fois les accidens, même les plus communs de l'ivresse, doit frémir au nom de la liqueur perfide, ou que du moins, à jamais en garde contre ses effets, il sait s'imposer de justes bornes dans son usage. Rien cependant n'est plus ordinaire que le spectacle d'hommes qui se complaisent dans leur état d'abrutissement. Tout le monde connaît cette réflexion d'un ivrogne; à la vue de ses compagnons de débauche, qui, étant ivres, se roulaient dans la boue, il s'écria : *C'est pourtant ainsi que je serai demain !*

La raison est une lumière qui doit servir à éclairer l'homme, mais qu'il peut à son gré affaiblir ou rendre plus brillante. Si, pour trouver le chemin du bonheur qu'il cherche sans cesse, il ne s'attache à ce guide précieux, il s'égare inévitablement : dès-lors, avide de tout ce qui l'excite, il oublie que, pour jouir, il faut s'abstenir; c'est ainsi que, séduit par le vin qui a flaté son goût et ajouté momentanément à ses plaisirs, l'homme en augmente progressivement la quantité en revenant à son usage : il refuse d'abord de réfléchir sur ce penchant nouveau, tandis qu'il pourrait encore y résister. L'habitude se forme, et la corruption est complète; bientôt ses sens blasés ne s'accommodent plus du vin ordinaire; il recourt, pour réussir à les exciter, à des vins plus spiritueux, et aux liqueurs les plus fortes; cependant une telle dissolution semble, pour ainsi dire, autorisée; on s'y livre sans honte, et sans même chercher à la couvrir des ombres du mystère. Tous les jours on voit des hommes se disputer à qui boira le plus. Quelle gloire, dit Sénèque, de pouvoir contenir dans sa capacité beaucoup de vin! Je suppose que la victoire vous reste, que vous ayez terrassé tous les convives par votre insigne courage, et que personne n'ait bu si copieusement que vous, êtes-vous vainqueur du tonneau?

Aristippe répondit un jour à un homme qui se glorifiait de boire beaucoup sans s'enivrer : *Un mulet en fait autant.*

Ce qui n'est pas peu désolant pour l'humanité, c'est que rarement les ivrognes changent de conduite ; ils préfèrent à une vie sobre, qui leur promet une santé heureuse, la persévérance dans leurs débauches, quelle que puisse être la cohorte de maux qui les menacent. Un ivrogne, au rapport de Plutarque, ne voulait pas que son médecin le guérît d'une fièvre dont il était travaillé, de peur de perdre en même temps l'altération qu'il éprouvait, et par conséquent le plaisir de l'assouvir en buvant.

Nous dirons, pour conclure, que l'ivresse est une vraie maladie, qui affecte particulièrement le système nerveux, et qui décide quelquefois des maladies inflammatoires ; que l'ivrognerie produit un état de débilité extrême sur toute l'économie, qui entraîne l'inertie des solides et la dépravation des humeurs, et détermine un grand nombre de maladies asthéniques, lesquelles sont, pour la plupart, incurables, et abrègent sensiblement la vie ; qu'elle est un crime de lèse-société, et considérée comme telle par tous les législateurs et les philosophes; qu'enfin tous les fondateurs de religions la regardent comme injurieuse à la Divinité.

En rejetant les faux principes des apôtres de l'intempérance, nous sommes loin cependant de partager l'opinion des partisans de la vie abstême, et de penser que l'usage du vin doit être interdit. Sans parler des avantages que la médecine retire de cette bienfaisante liqueur dans le traitement des maladies, quel secours n'en obtient pas l'homme dans l'état de santé ! Le vin, pris modérément, nourrit, relève les forces, augmente l'énergie du principe vital, accélère le mouvement progressif des fluides, détermine l'action du centre à la circonférence, décide la transpiration ; en un mot, le vin possède toutes les qualités propres à maintenir la santé et à prévenir les maladies.

Le corps n'est pas le seul objet des vertus salutaires du vin ; l'es-

prit se ressent aussi de ses influences vivifiantes. Homère animait quelquefois ses chants immortels par l'usage de cette précieuse liqueur; Eschyle ne chaussait le cothurne que lorsqu'il était échauffé par le vin; Lamprias ne montrait jamais plus de génie que lorsqu'il avait bu; enfin Ennius, Caton, Rabelais, et une infinité d'autres trouvaient, dans cette boisson des dieux cette gaîté et ce brillant qui déride le front de la sagesse et électrise l'imagination. Entre la débauche et l'abstinence, dit M. *Pinel*, la philosophie marche avec sagesse; elle aime, à l'exemple d'Horace, à dérider son front avec des amis choisis, et autour d'une table où règnent, non une profusion fastidieuse, mais le goût, l'élégance, une nourriture saine; elle se fait d'ailleurs une heureuse habitude de la sobriété, et regarde avec Pythagore les fonctions de l'estomac comme le plus ferme soutien de la santé, de la sérénité de l'âme et du bonheur.

Est modus in rebus, sunt certi denique fines,
Quos ultra citraque nequit consistere rectum.

Hor.

HIPPOCRATIS APHORISMI

(*Edente* BOSQUILLON).

I.

Facilius est repleri potu quàm cibo. *Sect.* 2, *aph.* 11.

II.

Anxietatem, oscitationem, horrorem, vinum æquali aquâ temperatum epotum solvit. *Sect.* 7, *aph.* 55.

III.

Ex multo potu rigor et delirium, malum. *Ibid.*, *aph.* 7.

IV.

Validam quidem apoplexiam curare est impossibile; debilem, non facile. *Sect.* 2, *aph.* 42.

V.

Si ebrius quispiam subitò obmutuerit, convulsus emoritur, nisi eum febris prehendat, aut cùm ad horam pervenerit quâ crapulæ solvuntur, vocem recuperet. *Sect.* 5, *aph.* 5.